



CTEC BRECHE — Actions agricoles

Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Brèche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.

Fiche action : N°1-4

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Enjeux CTEC :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages
- Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement
- Amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivières
- Communication et sensibilisation

Thématique de l'action :

Aires d'Alimentation de Captage

Il s'agit : Études Travaux Autres (précisez) : Animation, conseil, communication, mise en place d'actions

Action emblématique « eau et climat » : Oui Non

Action prioritaire inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) : Oui Non

Contexte de l'action prioritaire en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :

Les teneurs en nitrates sont élevées au niveau de plusieurs aires d'alimentation de captage du SAGE de la Brèche. Cela a entraîné le classement de certains en Grenelle ou sensibles. C'est le cas notamment du captage de St Just, qui est Grenelle, et de ceux de St Rémy et Avrechy, qui sont sensibles. Un plan d'actions a été établi sur l'AAC de St Just et doit maintenant être mis en œuvre.

Localisation de l'action :

Commune ou territoire concerné : Secteur de Saint Just et d'Avrechy

Coordonnées X : ... Coordonnées Y : ...

Masse d'eau superficielle concernée : ...

AAC / captage(s) concerné (s) : St Just, St Rémy et Avrechy



Objectifs de l'action :

Mettre en place une animation agricole sur les captages dits prioritaires ou sensibles selon le SDAGE de l'AESN. Travailler avec le monde agricole afin de réduire l'impact de leurs actions sur le milieu (eau souterraine et superficielle) dans le but d'améliorer la qualité des eaux captées pour l'alimentation en eau potable et pour retrouver ou maintenir le bon état des milieux aquatiques.

Contenu de l'action :

Les actions correspondent à l'application de l'arrêté préfectoral relatif au programme d'actions à mettre en œuvre pour sur la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage de Saint Just. Par extension, ces actions pourront aussi être mise en œuvre au niveau des captages de Saint Rémy et Avrechy, identifié comme sensibles au titre du SDAGE. Sont contenues entre autres des actions d'animations, de communication, de formation, de sensibilisation, le conseil en protection intégrée, le travail avec UniLaSalle de Beauvais.

Dans le détail, les actions suivantes sont à mettre en place :

- Groupe d'échanges sur les techniques alternatives à mettre en œuvre pour réduire l'utilisation des intrants (échanges lors de réunions techniques, tour de plaine, veille culturelle). Sont abordés durant ces échanges l'ensemble des techniques alternatives : bio, développement de filières BNI, agro-écologie.
- Mise en place d'expérimentations avec l'Institut UniLaSalle de Beauvais sur les cultures intermédiaires : l'objectif étant que les agriculteurs du territoire s'approprient les cultures intermédiaires comme une culture à part entière de leur assolement et non pas comme une contrainte budgétaire. Il est important qu'ils réussissent cette culture afin que cette dernière remplisse son rôle de capteur de nitrate des sols.
- Une communication sera menée sur les pratiques Agriculture Biologique, en partenariat avec Bio Haut-de-France.
- Deux bulletins annuels seront réalisés pour informer et sensibiliser les exploitants en éditant des recommandations techniques adaptées au contexte agro-pédo-climatique local.
- Des formations sur le raisonnement de la fertilisation seront organisées et les agriculteurs seront incités à y participer.
- Un travail sera mené en lien avec l'installation d'une chaufferie biomasse à Maignelay-Montigny pour que des TCR ou TCCR soit mis en place au niveau des zones de dilution.

Liste des documents annexés à la fiche action Arrêté préfectoral relatif au programme d'actions à mettre en œuvre sur la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage n°0080-8X-0047

Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	État initial	Objectif 2024
Indicateurs du programme d'actions	Néant	Réalisés

Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : 2020

Durée prévisionnelle : 6 ans

Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : 150 000 € Montant en € HT Montant en € TTC



CTEC BRECHE – Actions agricoles

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros HT)					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000

Plan de financement prévisionnel

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : CCPP	30 000 €	20
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	120 000 €	80

Autres observations :

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom ou raison sociale : Communauté de communes du Plateau Picard
Adresse : 140 rue Verte Code postal : 60130 ville : Le Plessier sur Saint Just
N° SIRET : 246 000 566 000 25

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Fanny Barré
Qualité : Chef de service eau et assainissement – Gestion administrative
Téléphone : 03 69 12 50 57 Adresse mail : f.barre@cc-plateaupicard.fr

PARTENAIRES TECHNIQUES : Prestataires de conseil agricole, Chambre d'Agriculture et l'Institut UniLaSalle de Beauvais

ANIMATION SUPRALocale (si existante) : ...